Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261020-DB_2026_083-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 19 octobre 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-083
	PETIT CYCLE DE L'EAU	
Assainissement collectif		
Objet : Renouvellement du réseau d'eaux usées – Corseul – Adoption du programme		

Le lundi 19 octobre 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 13 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 17

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261020-DB_2026_083-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 19 octobre 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-083
	PETIT CYCLE DE L'EAU	
Assainissement collectif		
Objet : Renouvellement du réseau d'eaux usées – Corseul – Adoption du programme		

Rapporteur : Monsieur Bernard PLESIER

Dinan Agglomération a enclenché, en 2024, de multiples diagnostics sur son territoire notamment sur la commune de Corseul. La multiplicité des anomalies identifiées sous le tronçon principal localisé sous la RD 794 a conduit Dinan Agglomération à lancer une mission de Maitrise d'œuvre pour définir et dimensionner le programme de travaux adapté.

L'avant-projet identifie un renouvellement en tranchée ouverte sur la majeure partie du secteur et réhabilitation en tranchée fermée côté Est du Poste de Refoulement (PR) afin de préserver les récents aménagements de la commune.

- En tranchée ouverte :
  - Renouvellement de 1 330 mètres linéaires (ml) de canalisation en amiante ciment par du Polypropylène (PP) DN200,
  - Renouvellement de l'ensemble des regards en amiante ciment présent dans l'emprise par du PP,
  - Renouvellement de l'ensemble des branchements jusqu'aux boîtes incluses en PP,
  - Réfection de surface.
- En tranchée fermée :
  - Gainage en feutre ou fibre du collecteur sur 310 ml.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montants HT
Travaux renouvellement (tranchée ouverte)	800 000 €
Travaux réhabilitions (tranchée fermée)	100 000 €
Réfection	200 000 €
Frais annexes (Contrôle et imprévus)	50 000 €
TOTAL	1 150 000 €

Recettes	%	Montants HT
Autofinancement	100	1 150 000 €
TOTAL	100	1 150 000 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261020-DB_2026_083-DE

Le calendrier prévisionnel s'établirait ainsi :

- Décembre 2026 : Phase Dossier de Consultation des Entreprises (DCE),
- Mars 2027 : Notification du marché de travaux,
- Printemps 2027 : Enclenchement des travaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5111-1, L. 5215-27 et L. 5216-7-1,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2026-052 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau,

Considérant le périmètre d'intervention de Dinan Agglomération dans le domaine de la compétence de distribution de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que l'étude des réseaux actuellement en place a permis la définition du programme de travaux détaillé,

Considérant que la réduction des eaux claires parasites présentent dans les réseaux d'eaux usées du territoire est un enjeu majeur pour améliorer les performances épuratoires de nos systèmes d'assainissement,

Considérant que la Mairie de Corseul souhaite réaménager/renouveler la voirie de la RD 974, axe structurant du bourg,

Considérant que l'opération est en corrélation avec une réflexion engagée auprès de l'ensemble des concessionnaires réseaux présents dans l'emprise de l'opération,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Valider le programme de travaux de renouvellement des conduites d'eaux usées sur la commune de Corseul ainsi présenté afin de lancer les consultations des entreprises selon le calendrier prévisionnel ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 20 octobre 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.